

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 44

Artikel: L'heure du syndic
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213400>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur cette plaque, destinée à rappeler la mémoire du doyen Abram-Elie Rochat, est gravée l'inscription que voici :

A la mémoire du Doyen Abram-Louis Rochat, Bourgeois de l'Abbaye et du Lieu, né aux Charbonnières le 27 janvier 1765, décédé à Agiez le 15 juillet 1840. Il fut pasteur à Vaulion, à l'Abbaye et à Agiez, membre de la Constituante et du Grand Conseil.

Par dispositions de dernières volontés, A.-E. Rochat fit des libéralités aux Bourses des pauvres du Lieu, de l'Abbaye et des Charbonnières. Il institua la fondation « Caisse d'études des jeunes Rochat », destinée à faciliter les études supérieures à des jeunes gens de ce nom.

Quoique mort, il parle encore.

Hébr. XI. IV.

Au cours de cette petite fête, très cordiale, plusieurs discours ont été prononcés, dont nos journaux ont publié des extraits. Parmi ces discours, nous retenons celui de M. Eugène Rochaz, syndic de Romainmôtier, qui a présenté une très intéressante biographie du héros de la journée. Il s'est exprimé en ces termes — nous abrégeons un peu.

Originaire de l'Abbaye et du Lieu, le doyen Abram-Elie Rochat était le fils d'un marchand des Charbonnières. Son père, Jaques-David Rochat, dit Pirod, conseiller des douze de la commune du Lieu, propriétaire de plusieurs immeubles, avait épousé Anne-Judith Meylan. Ce dernier, qui avait pour grand-père Pierre Rochat, admis à la bourgeoisie de l'Abbaye le 8 novembre 1595, laissa cinq enfants, dont le cadet fut Abram-Elie.

Abram-Elie Rochat naquit aux Charbonnières le 27 janvier 1765. Baptisé au Lieu le 10 février de la même année. Ayant perdu son père à l'âge de 12 ans et bien doué, comme son frère aîné, il fit à l'exemple de celui-ci, des études classiques.

A cette époque, trois genres de profession seulement étaient ouverts aux jeunes gens : l'enseignement, le métier des armes et l'état ecclésiastique ; c'est ce dernier qu'Abram-Elie Rochat choisit. Il suivit les cours de théologie à l'Académie de Genève, puis à celle de Lausanne et fut consacré ministre en 1789. Il passa quelques années à l'étranger et rentra au pays. C'est alors que le Conseil d'éducation publique de la République helvétique une et indivisible lui adressait, le 12 janvier 1799, la lettre suivante :

« Citoyen, Nous devons, ensuite des ordres du Directoire exécutif, nommer dans chaque district, un citoyen éclairé qui veuille à ce que les écoles soient desservies d'une manière conforme à leur but, qui nous fournisse des renseignements nécessaires sur leur état actuel, et nous fasse part, dans l'occasion, de ses observations sur les défauts ou sur les abus qu'il pourrait y remarquer. Il importe qu'un tel inspecteur soit distingué par ses talents, ses connaissances, ses vertus et son zèle pour le bien public, et qu'il jouisse de la confiance des citoyens et des communes de son district. Nous sommes persuadés, citoyen, qu'à tous ces égards vous êtes bien propre à remplir les vues du gouvernement. Les études approfondies que vous avez faites avec la plus grande persévérance, votre caractère moral, la justice que les citoyens de La Vallée rendent à votre mérite, nous assurent d'avance qu'en faisant tomber notre choix sur vous, nous prévenons vos desirs et nous rendons service à la chose publique. Libre d'autres fonctions, vous saisirez sans doute avec plaisir l'occasion que nous vous offrons de rendre vos talents utiles à la Patrie, et vous balancerez d'autant moins de faire ce sacrifice que vous pourrez vous faciliter l'inspection des écoles de votre district en choisissant, dans chaque commune, soit le pasteur, soit un autre citoyen capable auquel vous confierez les détails de cette inspection. Une instruction détaillée déterminera d'une manière précise les fonctions que nous vous invitons à remplir. Nous vous la ferons parvenir dès que nous l'aurons reçue du Ministre des sciences. Nous espérons, citoyen, que vous nous ferez le plaisir d'accepter notre invitation.

« Salut républicain.

« (Signé) Pichard, président et Marindin, secrétaire ».

Tout, dans la nature qui l'entourait, éveillait le don remarquable d'observation de Abram-Elie Rochat, et c'est avec zèle qu'il remplit les fonctions d'inspecteur d'instruction publique du district de La Vallée de Joux, au temps où les régents promettaient « d'instruire la jeunesse en la piété et la crainte de Dieu, de l'instruire à la lecture tant en forme que escripture de main, d'enseigner le latin à ceux qui en seraient capables et de soutenir le chant des psaumes ». Mais la vocation qu'il avait choisie le réclamait avant tout. En 1801, il est désigné comme suffragant de la paroisse de Suchy. Quelques mois après, il fut pasteur de celle de Vaulion, ensuite, de 1807 à 1824, de celle de l'Abbaye et, enfin, de celle d'Agiez. C'est dans cette dernière paroisse qu'il devint le Doyen (président) de la classe d'Orbe, qui comprenait les paroisses des anciens baillages d'Orbe et d'Yverdon. Partout, il fit preuve de charité, en donnant fréquemment aux pauvres, aux jeunes gens et aux personnes éprouvées par des pertes. Il ne vivait, du reste, que pour son troupeau ; il avait le goût et le besoin de la science, qui s'alliaient tout naturellement à la foi la plus ferme et la plus précise.

(A suivre.)

L'heure du syndic. — Le pasteur de **, désirent s'entretenir avec le syndic de la commune, demanda quand celui-ci pourra le recevoir.

Comme ils avaient peine à prendre jour et heure qui convinsent à tous deux, le pasteur dit :

— Eh bien, savez-vous, M. le syndic, je viendrai chez vous dimanche, entre onze heures et midi, voulez-vous ?

— Oh ! bien, monsieur le pasteur, c'est entendu ; vous me trouverez à la maison, car... s'il plaît à Dieu, je n'irai pas au culte.

Les représentations de la Muse. — Les trois représentations que la Muse a données samedi soir et dimanche, en matinée et le soir, au Kursaal, ont été trois succès. Ce ne fut du lever au baisser du rideau qu'un long éclat de rire.

D'accord!... la dernière pièce de M. Marius Chamot, est la meilleure. Les situations, les mots en sont drôles et l'intention qui a guidé l'auteur est des plus louables : il a voulu prouver que Suisses romands et Suisses allemands peuvent toujours trouver un terrain d'entente et que lorsqu'ils l'ont trouvé, ils font très bon ménage. En ce moment-ci, c'est une preuve qui n'est pas superflue.

Quant à l'interprétation, avec MM. Mandrin, Desoche, Chamot, Germain, Almand, etc. elle ne pouvait être que parfaite.

D'accord!... qui va dit-on, faire son tour de canton et de Suisse, aura la joie en croupe. Bon voyage et bien du succès !

LE « SIGNAL » DE LAUSANNE

M. G.-A. Bridel veut bien nous adresser les renseignements que voici ; ils complètent l'article que nous avons publié samedi sur le « Signal de Lausanne ».

C'est par acte du 28 mars 1817, passé devant le notaire Ch. Secretan, que fut vendu par Jacques François dit Jacot Bérard à la Commune de Lausanne une parcelle de 360 toises sur laquelle se trouve le Signal de Sauvabelin.

(Voir aussi *Conteur vaudois* 1875, N° 37)

Avant que le Signal (ou la Moïte) fut propriété communale et comme telle ajoutée au Bois de Sauvabelin et ouvert au public, le site le plus connu de Sauvabelin, celui d'où l'on allait jouir de la vue était la petite esplanade au dessus de l'ancien tirage de Montmeillan, cet endroit était plus dégagé qu'aujourd'hui où les futaies cachent le charmant coup d'œil qu'on avait sur la cathédrale encadrée par les côtes du vallon du Flou. Il faut dire aussi que l'horrible maison qui masque en partie la cathédrale n'avait pas encore été bâtie près de la gare Lausanne Signal.

Sur cette esplanade se dressait jusque vers 1820 une sorte de rotonde imitation d'un petit temple gréco-romain, toit supporté par des pi-

liers, ceux-ci tout tapissés de noms d'écoliers en train de suivre l'école buissonnière. On nommait parfois ce pavillon *La Table* car il s'y trouvait une table au milieu. Une charmante aquarelle dessinée par Georges Boisoit en 1870 nous a conservé la silhouette de ce pavillon qui tomba sans doute en désuétude et peut-être en ruines lorsque le Signal de la motte une fois acquis au public, la faveur de celui-ci eût abandonné l'ancien point de vue classique.

Ut et ut. — Quelques membres actifs d'une Société chorale parlent des membres passifs de celle-ci. La plupart trouvent que bon nombre de ces « passifs » se désintéressent par trop de la société.

— Pardon, proteste un des interlocuteurs, nos passifs sont indispensables à la caisse. S'ils ne donnent pas l'ut de poitrine aux répétitions, ils donnent l'ut de gilet (5 fr.) — P.

A propos de sources. — On parle beaucoup, ces temps-ci, de questions de sourciers et l'on a entendu, aux séances de la Société des sciences naturelles, maintes controverses sur ce sujet. Un sourcier exposant les différents cas qui se présentent, explique entre autres qu'une source peut se perdre soudain en terre et ressortir quelquefois cent mètres plus loin.

Un avocat présent s'écrie :

— Alors, c'est une ressource ! — P.

Où EST LE BONHEUR !

GAGE que vous êtes aussi de ceux qui croient que le bonheur n'est pas de ce monde ? Oh ! c'est monnaie courante, ce cette opinion. Mais cela ne veut point du tout dire que ce soit vrai. Le bonheur est bel et bien de ce monde, mais pour ceux-là seulement qui veulent bien l'y chercher où il est. La plupart du temps, on se lance sur une fausse piste. Pas étonnant qu'on rentre bredouille.

Tenez, malgré la guerre et ses horreurs, malgré toutes les restrictions, toutes les privations que nous imposent les circonstances, malgré même l'incertitude où nous sommes, plus que jamais, à l'égard du lendemain, le bonheur n'est pas quitté ce monde. Il y est. Et il est des gens qui en connaissent la retraite et savent aller l'y trouver. Ce n'est, du reste, pas malaisé ; il n'y a qu'à vouloir.

Mais n'allez pas vous méprendre. Les gens dont nous parlons, qui ont le secret du bonheur, ne sont nullement, comme vous le pourriez croire, peut-être, ceux dont l'habileté, peu enviable, a su édifier une fortune sur les ruines et les malheurs de l'heure présente, même grâce à cela. Point de ce bonheur-là ! Ce n'est pas le vrai, l'authentique. C'est de misérable simili, du toc. Ça ne vaut pas le diable.

Non, pas le diable ! Et si cela peut vous consoler de n'être pas de ces gens-là, tant mieux ; sinon, tant pis. Il n'y a pire sourd... vous connaissez le dicton.

« Un jour, écrivait Francisque Sarcey, M. Berthelot, l'illustre chimiste, présidant une réunion de savants, s'amusa à leur faire la description des bonheurs que la science mettrait au jour l'an deux mille. « La chimie, a-t-il dit, aura trouvé moyen de fabriquer tous les aliments ; chacun emportera pour se nourrir sa petite tablette de matière azotée, son petit morceau de fécula ou de sucre, son petit flacon d'épices aromatiques, tout cela fabriqué économiquement et en quantités inépuisables par nos usines ; tout cela indépendant des saisons irrégulières, de la pluie ou de la sécheresse ; tout cela exempt de microbes... etc. »

« Comme on utilisera la chaleur centrale de la terre, ou la force des marées, l'homme possèdera des sources d'énergie inépuisables qui